

Fiche technique

Concentré de nettoyage TOGIS N° 8164 Pour noir et bleu indigo

Destination	Pour éliminer de la Peinture d'impression pour textiles TOGIS séchée sur les écrans d'impression.
Caractéristiques	Diluer avec de l'eau.
Composition complète	Eau, condensat d'acide gras et de sucre, essence d'orange et polysaccharides.
Application	Diluer le concentré de nettoyage TOGIS à 1:10 avec de l'eau. Appliquer sur la surface à nettoyer et laisser agir. Éliminer les impuretés avec une éponge et rincer à l'eau.
Densité	Environ 99 g / ml.

Précautions d'emploi



Attention

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
EUH208 Contient du limonène. Peut déclencher une réaction allergique.

Les tensioactifs contenus dans ce produit sont biodégradables conformément au Règlement (CE) relatif aux Détergents N° 648/2004.
Tensioactifs non ioniques : <5%.

Élimination	Conformément aux prescriptions administratives locales.
Conditionnement	1 l; 5 l; 30 l.
Stockage	Au frais et au sec. En emballage d'origine non entamé, se conserve au minimum 1 an. Bien refermer le récipient après usage.

Toutes ces indications sont le résultat de longues années de recherche et d'essais pratiques. Elles s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. La présente fiche technique perd toute validité à la parution d'une actualisation. La dernière version est disponible en ligne: www.livos.de. Cette fiche technique est publiée à des fins d'information et de conseil. Aucun droit juridique ne peut en être déduit. En cas de doute, veuillez vous informer auprès du distributeur, du grossiste ou du fabricant.

Mars 2016